

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SESSION ORDINAIRE DU 19 mai 2008**

L' an deux mille huit, le dix neuf mai à 19 heures trente,
Le conseil municipal de la commune de CHAMPAGNE SUR SEINE s'est réuni au Palais des
Rencontres, après convocation légale, sous la présidence de M. François ROGER, Maire.

Etaient présents : M. F. ROGER, Maire, M.M. HERNANDEZ, TAILLEFUMIER, Mes AUFILS
RUDLER, M VERNERY, Mme LABBOUZ, M DEMASSE, Adjoint
Mme GONORD, M LEVEILLE, Mme BOLGERT, M LEITE DE OLIVEIRA, Me BOUTON,
M JOMIER, Mme GARCIN, M YANNACOLIS, Mme MESSENGER, M HEYDEL, M GOLETTTO, Mme BAERT,
Mme SANS, Mme DELCROS, Me MARTIN, M DUARTE,
Mme WATY

Etait excusée : Me FRIEZ

Etaient absents : /

Pouvoirs : Me DESPERRIERE à M LÉVEILLÉ, M ROCHOWIAK à M HERNANDEZ,
M FORISSIER à Me DELCROS.

Le Conseil municipal de Champagne-sur-Seine s'est réuni le dix neuf mai à dix neuf heures trente au Palais
des Rencontres, sur la convocation et sous la présidence de M. François ROGER, Maire.

Le quorum étant atteint, le Maire, François ROGER déclare la séance ouverte à 19h30.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2008

Concernant le procès-verbal de la dernière séance, Madame DELCROS précise : « on a constaté que le
compte-rendu de la dernière séance ne reflétait pas exactement les propos des membres de l'opposition,
exemple type, mon intervention sur le restaurant communal au cours de laquelle j'abordais 4 points alors que
le compte-rendu n'en fait état que de 3 .

Nous souhaiterions que nos propos soient intégralement repris dans le compte-rendu ».

Monsieur le Maire répond : « nous ne pouvons pas faire le compte-rendu en faisant du mot à mot mais nous
apporterons ces rectifications ».

Monsieur le Maire propose de désigner le Secrétaire de Séance. Madame GARCIN présente sa candidature ;
elle est désignée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- I – Installation d'un conseiller municipal,
- II - Contrat régional : candidature de la Ville,
- III - Services assainissement collectif et non collectif : adoption du principe de gestion déléguée,
- IV - Programme de rénovation du gymnase Léo Lagrange,
- V - Règlement de publicité de la Ville : nomination des membres du Conseil municipal,
- VI - Services scolaire et péri-scolaire, études surveillées, restaurant communal : tarifs 2008/2009
- VII - Admission en non valeur,
- VIII - Questions diverses,
- IX - Informations diverses.

Le Conseil municipal donne un avis favorable et APPROUVE cet ordre du jour.

I – INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe que Monsieur BESSEMOULIN a présenté sa démission du Conseil municipal et ajoute que Madame Caroline MARTIN, suivante sur la liste, est proposée pour être désignée Conseillère municipale.

Madame MARTIN confirmant sa candidature, est désignée Conseillère municipale à l'unanimité par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que Monsieur BESSEMOULIN était membre des commissions « Environnement-travaux » et « Plan Local d'Urbanisme » et qu'il doit être procédé à son remplacement.

Madame DELCROS : « Monsieur BESSEMOULIN avait en fait choisi ces deux commissions en accord avec Madame MARTIN car il avait décidé de ne pas poursuivre son mandat et nous proposons donc Caroline MARTIN pour nous représenter auprès de ces deux commissions ».

Monsieur le Maire : « cette proposition correspond effectivement à la lettre adressée par Madame MARTIN ».

Après avoir procédé au vote, le Conseil municipal, à l'unanimité, DESIGNER Madame Caroline MARTIN membre des commissions « Environnement-travaux » et « Plan Local d'Urbanisme ».

Monsieur le Maire informe qu'une réunion concernant le Plan Local d'Urbanisme aura lieu mercredi 21 mai à 18 heures 30.

II – CONTRAT REGIONAL – CANDIDATURE DE LA VILLE

Monsieur le Maire informe que ce contrat est appelé à lier le Conseil Régional d'Ile de France et la Ville sur une durée de 5 ans.

Une étude doit être faite en collaboration avec les services du Conseil Général et du Conseil Régional et il convient de missionner un cabinet d'études pour présenter l'étude préalable puis élaborer et présenter le dossier définitif.

Trois actions sont prévues :

un diagnostic,
une préconisation,
une action.

Une subvention correspondant à 50 % pourra être versée à la Ville pour ce dossier.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de poser la candidature de la commune auprès du Conseil Régional d'Ile de France et de réaliser cette étude préalable.

III – SERVICES ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF ADOPTION DU PRINCIPE DE GESTION DELEGUEE

Monsieur le Maire précise : « le contrat d'affermage qui nous lie avec la Société VEOLIA se termine le 15 décembre 2008. Afin de signer un nouveau contrat avec une société, un appel d'offres est nécessaire mais il convient auparavant de déterminer le mode de gestion de ces deux services d'assainissement.

Deux possibilités sont proposées :

en régie publique (la Ville exploite seule les services),
par affermage (une société prend la responsabilité du fonctionnement de ce service, à ses risques et périls et se rémunère auprès des usagers).

En ce qui concerne la régie, nous n'avons pas la taille suffisante pour avoir les compétences techniques et les outils nécessaires au bon fonctionnement des deux services.

Il est donc proposé pour ces deux services de procéder à une délégation de service. Je vous demande donc de m'autoriser à lancer la procédure de publicité et de mise en concurrence ».

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le principe de délégation des services public d'assainissement collectif et non collectif par voie d'affermage pour une durée de 10 ans après expiration du contrat en cours et AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure de publicité et de mise en concurrence.

IV – PROGRAMME DE RENOVATION DU GYMNASSE LEO LAGRANGE

Monsieur le Maire informe : « Des travaux importants de rénovation du gymnase Léo Lagrange vont être réalisés et le Conseil Général pourrait pour ce programme verser une subvention de 50 %.

En accord avec le Chef du Service des Sports du Conseil Général, il a été décidé d'effectuer ces travaux en deux tranches :

Première tranche : rénovation de la toiture et des façades, et échange du transformateur au pyralène pour mise aux normes ;

Deuxième tranche : rénovation du chauffage, des sanitaires et réaménagement des vestiaires ».

Madame DELCROS : « Quel sera le coût de la deuxième tranche ? Je vous fais remarquer que lors de vos vœux le 5 janvier, vous aviez annoncé que tous les bâtiments étaient aux normes. Aujourd'hui vous nous dites que ces bâtiments ne le sont pas ! »

Monsieur le Maire : « Je ne me souviens pas avoir tenu de tels propos mais j'ai annoncé que nous faisons le maximum pour mettre les bâtiments aux normes au fur et à mesure ».

Madame SANS : « Je suis particulièrement sensible aux problèmes du gymnase. Lors de la campagne électorale, lorsque nous les évoquions, on nous disait que ce n'était pas vrai. Des sportifs ont été obligés de prendre des douches à l'extérieur du gymnase ; j'ai d'ailleurs moi-même dépanné certains d'entre eux. Ce n'est pas très honnête d'avoir dit que le gymnase était aux normes ».

Monsieur le Maire : « Dans votre intervention, vous me traitez de menteur et de malhonnête. Nous nous devons ici de mesurer nos paroles. Nous avons en premier voulu privilégier les écoles, mais je n'ai jamais dit que tous les bâtiments étaient parfaits. Au cours d'un mandat, on aimerait bien tout faire mais on ne fera pas tout. Il y a le nerf de la guerre, l'argent et il ne sort pas du chapeau d'un magicien !.

Madame WATY : « Un partenariat devait être conclu avec le Conseil Général. Il n'était pas possible de faire ça « à la va-vite .. ».

Madame SANS : « Il convenait de « booster » le dossier et je constate que la demande de subvention va être seulement déposée, ce qui explique ce retard ».

Monsieur le Maire : « Je voudrais vous préciser que déposer une demande de subvention , ce n'est pas simplement prendre une délibération. Il y a tout un important dossier technique à monter qui a été compliqué ici par la difficulté d'identifier la propriété de certains murs entre la Ville et le Département. »

Madame DELCROS : « Vous n'avez pas répondu à ma question : quel sera le coût de la deuxième tranche ? »

Monsieur le Maire : « Le montant n'est pas encore fixé, il faut faire une estimation ».

Madame DELCROS : « Quand allons-nous faire ces travaux ? »

Monsieur le Maire : « Dès l'accord du Conseil Général ».

Le Conseil municipal procède ensuite au vote et à l'unanimité, AUTORISE :

l'inscription au budget du concours financier correspondant à la moitié du coût total des travaux,
l'affectation des locaux aux activités pour lesquelles ils ont été prévus lors de l'attribution de la subvention,
la prise des dispositions nécessaires pour assurer l'entretien et le gardiennage de ces installations,
l'ouverture de l'équipement à toutes les catégories d'usagers (individuels et groupements),
la réalisation des travaux dans le délai de trois ans à compter de la date de notification de la subvention,
la mise à disposition gracieuse de l'ensemble des équipements sportifs de la collectivité au profit des collégiens pour permettre la pratique de l'E.P.S. et de signer la convention tripartite ad hoc,
le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert correspondant au montant des travaux avec publicités obligatoires (BOAMP et JAL),
le Maire à signer le contrat correspondant avec E.D.F. et

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu la notification de subvention.

V – COMMISSION CHARGÉE D'ÉLABORER LE RÈGLEMENT DE PUBLICITÉ DE LA VILLE NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire communique les noms des quatre candidats :

Madame RUDLER,
Monsieur LÉVEILLÉ,
Monsieur TAILLEFUMIER,
Madame DELCROS.

Après délibération, le Conseil municipal, procède à l'élection et à l'unanimité, DESIGNÉ Madame RUDLER et Madame DELCROS membres de la Commission chargée d'élaborer le règlement de publicité.

VI – SERVICES SCOLAIRE – PÉRI-SCOLAIRE – ÉTUDES SURVEILLÉES - RESTAURANT COMMUNAL – TARIFS 2008/2009

Monsieur le Maire : « A la suite de la réforme de l'impôt sur le revenu et la suppression de l'abattement de 20 %, je propose au Conseil municipal de modifier les tranches établies pour le calcul des tarifs des différentes prestations municipales et d'adopter un quotient familial mensuel unique (et non plus annuel) de façon à rendre la tarification des services municipaux plus lisibles.

Concernant le restaurant communal, quatre simulations ont été faites, à + 1,6 %, + 3 % et + 5 % et sans changement.

Au niveau du quotient familial, nous ne calculons pas de la même façon que le Service des Impôts.

Dans l'exemple donné, vous constatez que nous utilisons le revenu fiscal mensuel et nous comptons deux parts pour les parents (même pour les parents isolés) plus une part par enfant.

Je vous propose dans un souci de modération en pensant aux familles en difficulté de retenir la proposition d'une augmentation de 1,6 %. »

Madame DELCROS : « Monsieur le Maire, je voudrais faire une remarque et poser une question :

Je remarque que vous dites que la suppression de l'abattement de 20% entraîne une augmentation de 25 % mais ce n'est pas exact ; les tranches ont été modifiées et les 20 % réincorporés dans les tranches.

Pour quelle raison les employés municipaux payent-ils moins cher qu'un enfant relevant de la troisième tranche ? La simulation à 1,6 % donnerait pour celle-ci un prix unitaire de 3,55 € alors que le tarif personnel communal s'élèverait à 3,37 € ? Il serait judicieux que cela soit régularisé ».

Monsieur le Maire : « Concernant le premier point, il s'agit d'un débat technique que nous n'engagerons pas. Je confirme la validité de notre appréciation.

Concernant le tarif pour le personnel communal, il y a une différence énorme de service entre un adulte et un enfant. Il faut un encadrement et une surveillance pour l'enfant, ce qui représente un coût supplémentaire important.

Je vous rappelle que la charge du restaurant communal représente pour la Ville une somme entre 58 000 et 59 000 €. Nous n'irons pas au-delà d'un tel déficit comme certaines communes qui avaient choisi la gratuité et qui reviennent aujourd'hui sur ce choix

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'appliquer une augmentation d' 1,6 % pour l'ensemble des tarifs proposés et AUTORISE leur application pour l'année scolaire 2008/2009.

VII – ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe que le Trésorier Principal n'a pas pu recouvrer des produits domaniaux émis en 2000 et 2001 pour un montant total de 496,54 € et demande leur admission en non valeur. Le Conseil municipal, après délibération, AUTORISE à l'unanimité l'admission en non valeur de ces titres.

Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée s'il y a des questions.

Madame DELCROS prend la parole : « Vous n'êtes pas sans savoir que depuis décembre 2007, il est organisé par le STIF, la Région Ile de France et la S.N.C.F., un certain nombre de réunions pour informer les communes, les élus et les maires, des modifications qui doivent avoir lieu le 14 décembre 2008 sur la fréquence des trains. J'ai participé à ces réunions et j'ai été surprise de ne voir personne de la Mairie de Champagne.

Une autre réunion associative certes, a eu lieu la semaine dernière à laquelle les élus ont été conviés. Monsieur SEPTIERS a eu un empêchement mais les représentants de plusieurs communes étaient présents, sauf ceux de la Ville.

Est-ce une volonté délibérée de la commune ? »

Monsieur le Maire : « Je laisse la parole à Monsieur HERNANDEZ. Vous verrez que nous ne sommes pas restés inactifs ».

Monsieur HERNANDEZ : « Il ne faut pas se tromper. Il faut savoir de quoi on parle. Il y a des réunions organisées par la SNCF, ce sont les Comités d' axes Intergares. J'ai assisté aux deux dernières en tant que membre du Conseil municipal avec Monsieur BESSEMOULIN, représentant le CODUT, je ne vous y ai pas vu....

La réunion à laquelle vous faites allusion était organisée par le CODUT et l'invitation a été adressée à certains élus à l'initiative d'un élu de la ligne.

Doit-on répondre aux injonctions d'autres élus ?

En fait quel est le problème aujourd'hui ? Actuellement, la S.N.C.F. doit faire face à un problème de matériel.

Le T.E.R. Bourgogne ne veut plus financer des arrêts en Ile de France, la dernière gare avant Paris sera Montereau. Cela sera malheureusement pareil avec la Région Centre avec un dernier arrêt à Montargis. La Région Ile de France a commencé à s'occuper, il y a déjà quelques années des transports. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à un problème de pénurie de matériel et quoi que l'on fasse, on ne bouleversera pas les choses. La solution qui a été proposée sur la ligne est loin de provoquer le mécontentement avec une plus grande amplitude horaire, un nouveau cadencement avec un train toutes les 1/2 heures, mais il y aura un réel problème de rupture de charge à Melun avec l'inquiétude de tomber sur des trains de correspondance bondés. Nous avons pris des contacts avec le siège de la S.N.C.F. à Melun pour avoir des assurances à ce sujet. Il ne faut pas se battre pour des choses que l'on n'aura jamais. Il faut au contraire être pragmatique et lutter pour des objectifs abordables.

Madame DELCROS : « Il y a aussi un problème à MELUN au moment de la correspondance. Il n'y a que 4 à 5 minutes pour changer de train. Il aurait peut être fallu se battre pour garder un ou deux trains directs... »

Monsieur HERNANDEZ : « On fait vraiment toutes les démarches possibles. On essaie d'être efficaces. Les rapports de force ne jouent pas en notre faveur en comparant l'affluence des voyageurs à la gare de Champagne (400 entrants) et des autres gares alentours ».

Madame DELCROS : « Peut-on mettre un article dans Champagne-Informations ? Des personnes se plaignent de ne voir aucun article à ce sujet. »

Monsieur le Maire : « On fera une page spéciale dans le prochain bulletin à la rentrée. »

Monsieur le Maire fait ensuite part des informations suivantes :

Le règlement intérieur du Conseil municipal sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion et Madame AUFILS élaborera un projet en collaboration avec tous les conseillers.

L'aménagement de la Départementale 39 se poursuit, la réception des travaux de la première tranche aura lieu avec les représentants du Conseil Général le 28 mai.

La réception provisoire des travaux du Centre Intergénérationnel doit avoir lieu cette semaine.

Les travaux concernant le réseau d'assainissement rue Henri Schneider ont débuté.

Les travaux au stade municipal sont terminés (sanitaires).

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS :

jeudi 5 juin à 20h30 : Eglise Notre Dame : Concert Pro-Quartet

samedi 7 juin :

. de 14h00 à 17h00 : Organisation par le Conseil municipal d'enfants Place Roland Dorgelès d'une manifestation en faveur des enfants atteints du cancer (association ISIS).

. à 16h00, 18h00 et 21h00 : Soirée théâtre : trois spectacles présentés par le groupe « Scènes en bulles » et « Envie Théâtre ».

lundi 9 et mardi 10 juin : Comédie musicale du collège A. SISLEY de Moret-sur-Loing à 20h30 au Palais des Rencontres.

samedi 14 juin :

. Fête du Sport de 14h00 à 19h00 au stade et au gymnase Albert Camus.

. Pièce de théâtre avec le groupe Envie-Théâtre à 21h00 au Palais des Rencontres.

samedi 21 juin : Fête de la Musique Place Roland Dorgelès

dimanche 22 juin : Fête du Vélo au Vélodrome

lundi 23 juin : Comédie musicale (Cendrillon) par le Conservatoire de Musique à 20h30 au Palais des Rencontres.

samedi 28 juin : Gala des Chaussons Rouges à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 30.

Fait à Champagne-sur-Seine, le 26 mai 2008

La Secrétaire de séance, Le Maire,

Mme GARCIN M. F. ROGER.